

Image not found or type unknown



droit à l'image et droit a l'information

Par **craoulx**, le **11/12/2012** à **15:51**

Bonjour,

J'ai réalisé un reportage photographique dans un centre d'hébergement d'urgence durant les mois de février et mars 2012. Je voulais savoir si la diffusion de ces images sans l'autorisation écrite des personnes concernées m'exposait à des condamnations civiles et/ou pénales. La publication se ferait via des plateformes internet ou papier, dédiées à l'information et/ou a la photographie de reportage (type rue89, Polka Magazine), accompagnée d'un texte explicitant la situation compliquée de ces personnes, pour mettre en lumière un fait de société. Les personnes visibles sur les images sont des personnes sans logement, et parfois en situation irrégulière, ou en cours de régularisation. Dans ce cas-ci, le droit a l'information prime t-il sur la droit a l'image?